



**HAL**  
open science

## Le vilain de Bailluel - Jean Bodel - Paris BnF fr. 837 - Édition numérique, traduction et notes

Corinne Pierreville, Alexei Lavrentiev, Céline Guillot-Barbance

### ► To cite this version:

Corinne Pierreville, Alexei Lavrentiev, Céline Guillot-Barbance. Le vilain de Bailluel - Jean Bodel - Paris BnF fr. 837 - Édition numérique, traduction et notes. 2023, [http://catalog.bfm-corpus.org/fabliaux/VilainBailluelBodel\\_BnF-837](http://catalog.bfm-corpus.org/fabliaux/VilainBailluelBodel_BnF-837). hal-04328272

**HAL Id: hal-04328272**

**<https://hal.science/hal-04328272v1>**

Submitted on 27 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Jean Bodel

# Le Vilain de Bailluel

édition et traduction

par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev

Lyon, ENS de Lyon

Base de français médiéval & Projet Fabliaux, 2023

**Édition normalisée :** Base de français médiéval, <http://txm.bfm-corpus.org>  
**Identifiant du texte :** [fabliaux/VilainBailluelBodel\\_BnF-837](http://txm.bfm-corpus.org/fabliaux/VilainBailluelBodel_BnF-837)

**Comment citer ce texte :** Jean Bodel, *Le Vilain de Bailluel*, édité et traduit par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev.  
Publié en ligne par l'ENS de Lyon dans la Base de français médiéval, Projet Fabliaux, 2023.  
[http://catalog.bfm-corpus.org/fabliaux/VilainBailluelBodel\\_BnF-837](http://catalog.bfm-corpus.org/fabliaux/VilainBailluelBodel_BnF-837)

**Licences :**



LICENCE OUVERTE  
OPEN LICENCE

Texte et suppléments numériques



Notes philologiques et traduction

Biblissima!





# Table

Édition [p. 3](#)

Traduction [p. 6](#)

## Crédits

Responsable scientifique : C. Pierreville

Transcription et relecture des textes : C. Pierreville, B. Laïd,

C. Guillot-Barbance, A. Lavrentiev, A. Pinche

Notes philologiques : C. Pierreville, B. Laïd

Traduction : C. Pierreville

Ingénierie de la chaîne éditoriale : J. Nuguet

Philologie numérique et administration du corpus : A. Lavrentiev

Reconnaissance automatique de texte manuscrit : A. Pinche

Mise en page : N. Pontal

Le projet Fabliaux est financé par l'ÉquipEx Biblissima+

- ANR-21-ESRE-0005 (2022-2023).



## Édition

par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev

[242v]

<colonne b>

### ¶ Du villain<sup>1</sup> de Bailleul<sup>2</sup>

Se fabliaus puet veritez estre,  
dont avint il, ce dist mon mestre,  
c'uns vilains a Bailluel manoit.  
4 Formenz et terres ahanoit ;  
n'estoit useriers ne changiere.  
.I. jor a eure de prangiere  
vint en meson molt fameilleux.  
8 Il estoit granz et merveillex,  
et maufez et de laide hure.  
Sa fame n'avoit de lui cure  
quar fols ert et de lait pelain,  
12 et cele amoit le chapelain,  
s'avoit mis jor d'ensamble a estre  
le jor entre li et le prestre.  
Bien avoit fet son appareil :  
16 ja ert li vins enz ou bareil  
et si avoit le chapon cuit,  
et li gastiaus, si com je cuit,  
estoit couvers d'une touaille.  
20 Ez vous le vilain qui baaille  
et de famine et de mesaise.  
Cele li cort ouvrir la haise ;  
contre lui est corant venue,  
24 mes n'eüst soing de sa venue :  
miex amast autrui recevoir !  
Puis li dist por lui decevoir,  
si com cele qui sanz ressort  
28 l'amast miex enfouï que mort :  
« Sire, fet ele, Diex me saint !  
Com vous voi or desfet et taint !  
N'avez que les os et le cuir !  
32 — Erme, j'ai tel fain que je muir !  
fet il. Sont boilli li maton ?  
— Morez ? Certes, ce fetes mon !  
Jamés plus voir dire n'orrez.  
36 Couchiez vous tost quar vous morez !

1. Un tilde superflu apparaît au-dessus du *in* de *villain*.

2. La rubrique est d'une main du 14<sup>e</sup> ou du 15<sup>e</sup> siècle.



[243r]

&lt;colonne a&gt;

Or m'est il mal, lasse, chetive !  
Aprés vous n'ai soing que je vive  
puis que de moi vous dessamblez !  
40 Sire, com vous m'estes<sup>3</sup> amblez !  
Vous devierez a cort terme<sup>4</sup> !  
— Gabez me vous, fet il, dame Erme ?  
Je oi si bien no vache muire.  
44 Je ne cuit mie que je muire,  
ainz porroie encore bien vivre.  
— Sire, la mort qui vous enyvre  
vous taint si le cuer et encombre  
48 qu'il n'a mes en vous fors que l'ombre !  
Par tens vous tornera au cuer !  
— Couchiez me donques, bele suer,  
fet il, quant je sui si atains. »  
52 Cele se haste, ne puet ains,  
de lui deçoivre par sa jangle.  
D'une part li fist en .i. angle  
. i. lit de fuerre et de pesas  
56 et de linceus de chanevas,  
puis le despoille, si le couche.  
Les iex li a clos et la bouche,  
puis se lest cheoir sor le cors :  
60 « Frere, dist ele, tu es mors !  
Diex ait merci de la teue ame !  
Que fera ta lasse de fame  
qui por toi s'ocirra de duel ? »  
64 Li vilains gist souz le linçuel  
qui entresait cuide mors estre,  
et cele s'en va por le prestre  
qui molt fu viseuse et repointe.  
68 De son vilain tout li acointe  
et entendre fet la folie.  
Cil en fu liez et cele lie  
de ce qu'ainsi est avenu.  
72 Ensamble s'en sont revenu  
tout conseillant de lor deduis.  
Lués que li prestres entre en l'uis,  
commença a lire ses saumes,  
76 et la dame a batre ses paumes,  
mes si se set faindre dame Erme  
qu'ainz de ses iex ne cheï lerne.

---

3. Le *s* de *vous* et le *m* de *m'estes* sont quasi effacés.

4. Le *rt* de *cort* et le *t* de *terme* sont quasi effacés.



Envis le fet et tost le lesse.  
80 Et li prestres fist corte lesse :  
n'avoit soing de commander l'ame !  
Par le poing a prise la dame.  
D'une part vont en une açainte ;  
84 desloïe l'a et desçainte.  
Sor le fuerre noviau batu  
se sont andui entr'abatu,

<colonne b>

cil adenz et cele souvine.  
88 Li vilains vit tout le couvine,  
qui du linçuel ert acouvers,  
quar il tenoit ses iex ouvers,  
si veoit bien l'estrain hocier  
92 et vit le chapelain<sup>5</sup> locier.  
Bien sot ce fu li chapelains !  
« Ahi, ahi, dist li vilains  
au prestre, filz a putain ors !  
96 Certes, se je ne fusse mors,  
mar vous i fussiez embatuz !  
Ainz hom ne fu si bien batuz  
com vous seriez ja, sire prestre !  
100 — Amis<sup>6</sup>, fet il, ce puet bien estre !  
Et sachiez, se vous fussiez vis,  
g'i venisse molt a envis,  
tant que l'ame vous fust ou cors !  
104 Mes de ce que vous estes mors  
me doit il bien estre de miex.  
Gisiez vous cois, cloez voz iex,  
nes devez mes tenir ouvers ! »  
108 Dont a cil ses iex recouvers,  
si se recommence a tesir,  
et li prestres fist son plesir  
sanz paor et sanz resoingnier.  
112 Ce ne vous sai je tesmoingnier  
s'il l'enfouïrent<sup>7</sup> au matin,  
mes li fabliaus<sup>8</sup> dist en la fin  
c'on doit por fol tenir celui  
116 qui miex croit sa fame que lui !

Explicit du vilain de Bailluel

- 
5. Jean Dufournet corrige *chapelain* en *chaperon*, sur la foi des manuscrits BnF 19152 et BnF 25545. Il nous semble que la correction ne s'impose pas, le vers 93 pouvant être analysé comme un procédé d'insistance comique.  
6. Le manuscrit donne « *Amist* ».  
7. Le *t* de *enfouïrent* est quasi effacé.  
8. Le *s* de *fabliaus*, qui compte ici pour deux syllabes, est quasi effacé.



## Traduction

par Corinne Pierreville

[242v]

<colonne b>

### Le paysan de Bailleul<sup>1</sup>

Si un fabliau peut être véridique,  
alors il advint, dit mon maître<sup>2</sup>,  
qu'un paysan demeurait à Bailleul.  
4 Il s'échinait à cultiver son blé et ses terres,  
et n'était ni un usurier, ni un banquier<sup>3</sup>.  
Un jour, au moment du déjeuner,  
il rentra chez lui, fort affamé.  
8 C'était un grand et terrible  
diable au museau repoussant<sup>4</sup>.  
Sa femme ne s'intéressait pas à lui  
car il était stupide et irascible<sup>5</sup>,  
12 mais elle aimait le chapelain  
et avait fixé un rendez-vous pour qu'ils se retrouvent,  
ce jour-là, elle et le prêtre.  
Elle avait tout préparé :  
16 le vin était déjà dans le baril,  
le chapon était cuit,  
je crois, et le gâteau

1. Ce nom désigne soit une commune de Flandre, soit le petit village de Bailleul-Sir-Berthoult, dans les environs d'Arras.
2. Cette référence est énigmatique. Qui peut être ce « maître » dont Jean Bodel tirerait la matière de ce fabliau ? Luciano Rossi voit dans ces vers une volonté de prendre le contre-pied de Marie de France qui revendique la réalité de ses fables en insistant sur l'autorité d'un maître. Voir L. Rossi, « L'œuvre de Jean Bodel... », *Romania*, 112, 1991, p. 331-332.
3. Ces deux activités sont honnies au Moyen Âge car les usuriers et les banquiers sont suspectés de s'enrichir au détriment d'autrui. Voir par exemple Anaïs-Jeanne Jacotet-Navarro, « Hérétiques et usuriers, les infâmes du Moyen Âge », Les Éditions Universitaires d'Avignon : carnet de recherche, 26 novembre 2019, <https://eua.hypotheses.org/2725> Bodel s'amuse à présenter brièvement le *vilain* de manière laudative, en évoquant son ardeur à la tâche, avant d'en brosser un portrait à charge.
4. Nous pensons, comme Jean Dufournet, que l'adjectif *merveilleux* est pris au sens de « terrible, arrogant, violent, effrayant ». Il n'est pas anodin de trouver ce qualificatif qui fait d'abord surgir dans l'esprit de l'auditoire un arrière-plan surnaturel, comme l'emploi de *maufez*, qui pouvait se traduire par « mal fait » mais désigner également le diable. Bodel joue avec cet horizon d'attente qu'il rationalise aussitôt : ce *vilain* aux préoccupations prosaïques n'a rien d'extraordinaire. En recourant à l'adjectif *merveilleux*, au substantif *maufez*, à l'expression *laide hure*, alors que ce dernier terme pouvait désigner la tête de certaines bêtes sauvages, en particulier du sanglier, le fabliau pastiche peut-être discrètement un *vilain* célèbre de la littérature médiévale, le gardien de taureaux du *Chevalier au lion*, que Calogrenant confond de prime abord avec une créature surnaturelle.
5. L'auteur joue sur les deux sens du terme *pelain* qui désigne le pelage d'un animal et, au figuré, une situation embarrassante ou périlleuse quand il s'accompagne de l'adjectif *lait*. On pourrait donc traduire par « être de mauvais poil ».



couvert d'un bout d'étoffe<sup>6</sup>.  
 20 Voici qu'arrive le rustre, baillant  
 de faim et de fatigue.  
 Elle courut lui ouvrir la barrière de la cour  
 et se précipita à sa rencontre,  
 24 mais elle n'avait aucune envie qu'il revienne :  
 elle aurait mieux aimé recevoir un autre que lui !  
 Elle lui dit alors pour l'abuser,  
 en femme qui, vraiment<sup>7</sup>,  
 28 l'aurait préféré mort et enterré :  
 « Seigneur, que Dieu me bénisse !  
 Comme je vous vois pâle et défait !  
 Vous n'avez que la peau sur les os !  
 32 — Erme, j'ai si faim que j'en meurs !  
 fait-il. La bouillie est-elle prête<sup>8</sup> ?  
 — Vous mourez<sup>9</sup> ? Certes, oui !  
 Vous n'entendrez jamais rien dire de plus vrai !  
 36 Couchez-vous vite car vous mourez !

[243r]

<colonne a>

Quel malheur pour moi, pauvre infortunée !  
 Peu m'importe de vivre après vous  
 puisque vous me quittez<sup>10</sup> !  
 40 Seigneur, vous voici arraché à moi !  
 Vous serez mort sous peu !  
 — Vous moquez-vous de moi, dame Erme ?  
 J'entends très bien meugler notre vache<sup>11</sup>.  
 44 Je ne pense pas mourir

- 
6. Comme souvent dans les fabliaux, les plaisirs de la bouche préudent aux plaisirs sexuels. Les mets évoqués, chapon rôti et gâteau arrosés d'un bon vin, impliquent un certain raffinement et restaient exceptionnels à la table des paysans. On notera d'ailleurs au vers 33 le contraste avec le repas que réclame le rustre, le *maton*, une sorte de bouillie faite de farine trempée dans du lait ou de grumeaux de lait caillé.
  7. L'expression  *sanz ressort* signifie littéralement « sans restriction ».
  8. Apprécions l'art du dialogue dans ces vers : la dame ne répond pas à la question posée par son mari et parvient en un seul octosyllabe à détourner la conversation qui aurait pu être embarrassante pour elle puisqu'elle ne lui a pas préparé son repas et qu'il lui aurait été difficile d'expliquer la présence de mets raffinés.
  9. L'habileté des trompeurs consiste à utiliser à leur profit le discours des dupés. La dame prend au pied de la lettre l'expression que le *vilain* utilisait au figuré et son tour de force consiste à lui faire croire à la réalité de cet état de fait. Pour que sa ruse réussisse, il faut nécessairement que le rustre soit d'une sottise insondable. La cible du rire est donc ici le paysan, bien plus que le prêtre, qui rompt pourtant son vœu de chasteté en étant l'amant de la dame et qui détourne les saints sacrements de l'Église en se livrant à une fausse messe des morts.
  10. Ces vers pastichent un motif traditionnel de la littérature de style élevé, le *planctus*, plainte prononcée au moment de la perte d'un être cher. On en retrouve des éléments topiques, les adjectifs *lasse* et *chetive* au sens de « malheureuse » et la volonté de suivre le défunt dans la mort.
  11. L'argument fourni par le vilain pour prouver qu'il est en vie provoque inévitablement le rire par son caractère prosaïque. On peut admettre qu'il se fie à ses perceptions sensorielles, mais pourquoi prêter plus de crédit aux meuglements de ses vaches qu'aux propres réactions de son corps ou à sa raison ?



et je pourrais bien vivre encore.  
— Seigneur, la mort qui vous rompt la tête  
affecte votre cœur et l'accable à tel point  
48 que vous n'êtes plus que l'ombre de vous-même !  
Cela retombera vite sur votre cœur !  
— Couchez-moi donc, chère amie,  
puisque je suis si atteint<sup>12</sup>. »  
52 Elle se hâte, du mieux qu'elle peut,  
de le tromper par ses mensonges.  
À l'écart, dans un coin, elle lui fit  
un lit de paille et de chaume  
56 avec des draps de chanvre,  
puis elle lui ôta ses habits et le coucha.  
Elle lui ferma les yeux et la bouche,  
puis se laissa tomber sur le corps :  
60 « Mon ami, tu es mort !  
Dieu ait pitié de ton âme !  
Que fera ta malheureuse épouse  
qui se tuera de douleur pour toi<sup>13</sup> ? »  
64 Le paysan était étendu sous le drap,  
désormais persuadé d'être mort,  
et elle partit chercher le prêtre,  
en être fourbe et roué<sup>14</sup>.  
68 Elle lui révéla tout à propos de son rustre de mari  
et lui fit connaître sa lubie<sup>15</sup>.  
Il fut heureux et elle heureuse  
de la tournure des événements.  
72 Ils s'en revinrent ensemble  
en parlant beaucoup de leurs plaisirs.  
Dès que le prêtre franchit la porte,  
il commença à lire ses psaumes  
76 et la dame à frapper des mains,

12. La répartition du temps de parole entre les deux personnages prouve l'ascendant que la dame exerce sur son époux. Sur ce point et pour une analyse de ce fabliau entier, voir Corinne Denoyelle, « Le discours de la ruse dans les fabliaux », *Poétique : revue de théorie et d'analyse littéraire*, 1998, 29, pp. 327-350.
13. On remarque que la dame est passée du vouvoiement au tutoiement, entre les vers 34-49 et les vers 60-63. L'ancienne langue pouvait, dans un même discours, utiliser la deuxième personne du singulier et du pluriel pour un même destinataire, sans nuance particulière. Néanmoins, il y a peut-être ici une intention spécifique : le tutoiement donne l'impression que la dame affecte une plus grande tendresse à l'égard de son mari.
14. L'adjectif *viseus* est ambigu. En bonne part, il signifie « avisé, prudent, sage », mais il peut aussi se traduire par « rusé ». L'auteur joue certainement sur le terme en syllepse. Si son mari était vraiment mort, la dame serait bien avisée de courir chercher le prêtre. Comme il ne s'agit que d'un mensonge qu'elle lui a fait accroire pour retrouver impunément son amant, la ruse et la dissimulation l'emportent.
15. Noomen et Boogaard estiment que le terme *folie* désigne la mystification imaginée par la dame (NRCF tome 5 p. 421). Pour nous, comme pour Jean Dufournet qui traduit par « de son mari de paysan, elle lui raconte tout en détail et lui révèle sa sottise », il ne réfère pas à la dame, mais au *vilain*. Nous pensons cependant que ce substantif n'est pas utilisé en général, pour suggérer que le rustre est d'une sottise incommensurable, mais qu'il réfère précisément à l'idée extravagante qu'il s'est logé dans la tête en s'imaginant mort. D'où notre traduction par « lubie ».



mais dame Erme savait si bien jouer la comédie  
que jamais de ses yeux ne tomba une larme<sup>16</sup>.  
Elle agissait à contre cœur et cessa rapidement.  
80 Le prêtre, quant à lui, prononça une courte tirade :  
il ne se souciait pas de recommander l'âme à Dieu<sup>17</sup> !  
Il saisit la main de la dame dans son poing.  
Ils se rendirent à l'écart dans un appentis<sup>18</sup>  
84 où il lui ôta sa ceinture et ses vêtements.  
Ils se jetèrent tous deux  
sur le foin nouvellement battu,

<colonne b>

elle en-dessous et lui au-dessus<sup>19</sup>.  
88 Le rustre, qui était couvert du drap,  
voyait tout leur comportement  
car il gardait les yeux ouverts ;  
il voyait bien la paille remuer  
92 et le chapelain<sup>20</sup> s'agiter.  
Il savait bien que c'était le chapelain !  
« Ah ah, dit le rustre  
au prêtre, sale fils de pute !  
96 Certes, si je n'étais pas mort,  
c'est pour votre malheur que vous vous précipiteriez là<sup>21</sup> !

- 
16. Le détail peut étonner un lecteur moderne qui aurait sans doute attendu que la dame affecte de pleurer. Noomen et Boogaard proposent d'ailleurs de donner à *se faindre* le sens de « manquer à son devoir ». Selon nous, le verbe est bien pris dans son sens habituel et Bodel cherche à montrer que son personnage pousse la dissimulation à une telle perfection qu'elle parvient à rendre son deuil crédible sans même avoir besoin de verser une larme.
17. Le texte fait allusion au rituel chrétien de la *commendatio animae*, la recommandation de l'âme à Dieu, que devaient compléter la lecture de sept psaumes pénitentiels et l'administration de l'extrême onction. La précipitation du prêtre abrégant son devoir fait d'autant plus sourire que le mort n'en est pas un.
18. *L'açainte* désigne en Picardie et Wallonie une petite construction apposée à une autre, une remise, une dépendance, un bûcher ou un appentis, c'est-à-dire une chambre sous la partie la plus basse du toit. Les sens de ce terme et son emploi sont commentés par Albert Henry dans *Le Jeu de saint Nicolas de Jean Bodel*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, p. 196-197.
19. Ce fabliau reste allusif pour décrire l'acte sexuel et se contente d'évoquer la position adoptée par les amants, conforme aux recommandations de l'Église et des médecins médiévaux. Voir C. Pierreville, *Anthologie de la littérature érotique du Moyen Âge*, Paris, Champion, p. 37-39. Il est en revanche nettement plus transgressif que tout se déroule en présence du mari, transformé en voyeur. C'est une manière de lui imposer une nouvelle humiliation et de le ridiculiser davantage : non seulement il est cocu, mais il assiste impuissant, dans tous les sens du terme, à la scène.
20. Jean Dufournet corrige *chapelain* en *chaperon* sur la foi des manuscrits BnF 19152 et BnF 25545. Il nous semble que la correction ne s'impose pas, le vers 93 pouvant être analysé comme un procédé d'insistance comique.
21. Nous maintenons intentionnellement une traduction ambiguë, contrairement à Noomen et Boogaard qui traduisent « ce serait pour votre malheur que vous vous êtes engagé dans cette aventure » ou à Jean Dufournet « vous regretteriez d'avoir fourré les pieds ici ». Il nous semble que Bodel s'amuse avec le double sens que peut revêtir l'adverbe pronominal *i* dont le référent pourrait être la maison du rustre ou de manière plus grivoise, le corps de son épouse. La menace proférée par le *vilain* rappelle qu'il est doté d'une force physique remarquable, comme l'évoquait déjà le vers 8. Ce détail est traditionnel dans les portraits littéraires de paysan. Les paroles qu'il prononce poursuivent le comique de l'absurde dominant l'ensemble du fabliau : s'il n'était pas



Jamais homme ne fut aussi bien battu  
que vous le seriez, monsieur le prêtre !  
100 — Mon ami, fit l'autre, c'est bien possible !  
Sachez d'ailleurs que, si vous étiez vivant,  
j'y viendrais de bien mauvaise grâce  
tant que votre âme serait dans votre corps<sup>22</sup> !  
104 Mais il est juste que je profite  
du fait que vous soyez mort.  
Restez étendu tranquille et fermez les yeux,  
vous ne devez pas les garder ouverts ! »  
108 L'autre baissa alors à nouveau les paupières  
et recommença à se taire,  
et le prêtre prit son plaisir  
sans éprouver la moindre crainte.  
112 Je ne puis vous dire  
s'ils l'enterrèrent au matin<sup>23</sup>,  
mais le fabliau conclut en disant  
qu'on doit tenir pour fou celui  
116 qui se fie davantage à sa femme qu'à lui-même !

Fin du *Vilain de Bailleuil*

---

d'une stupidité si profonde, le paysan saurait que le fait qu'il puisse s'exprimer prouve qu'il est encore en vie.

22. Noomen et Boogaard proposent de traduire par un irréel du passé : « Sachez que de votre vivant il aurait été très difficile pour moi de venir ici, aussi longtemps que vous auriez été en vie. » À nos yeux, le potentiel recèle une valeur comique supérieure puisque le *rustre* est bien vivant.
23. Alain Corbellari a noté que le fabliau ne fait exister ses personnages que dans l'instant (*Des fabliaux et des hommes*, Genève, Droz, p. 85). L'auditoire ne se soucie pas de savoir ce qu'il adviendra du rustre, de son épouse ou de son amant après cette mésaventure. Seul importe le plaisir de rire des *vilains* et de l'astuce féminine. *A posteriori*, on comprend que Bodel s'amuse du caractère invraisemblable de l'anecdote dès les premiers vers, avec le système hypothétique « Si un fabliau peut être véridique, alors il advint... ». On pourrait désormais reprendre cette hypothèse et y répondre par la négative : le fabliau ne peut être véridique, car il n'a pas pour fonction de rapporter la vérité, mais de distraire. L'histoire qu'il narre n'est donc jamais advenue.